

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

Nombre de conseillers  
en exercice : 33  
- présents : 25  
ayant pris part au vote : 32  
procurations : 7

L'an deux mille dix-sept et le 03 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 27 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. ERWAN DANIEL

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. DENIS MOLET), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

**Etait absent excusé** : M. NICOLAS COSTES.

JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

## DÉLIBÉRATION n°2017/53

### **Objet : Réhabilitation de la piscine municipale - Maitrise d'œuvre- Candidats admis à concourir**

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment les articles 88 et 89,  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/30 du 29 mars 2017 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/31 du 29 mars 2017 portant désignation des personnalités qualifiées composant le jury de concours,  
Considérant que la Ville a engagé un concours restreint de maîtrise d'œuvre par avis de publicité en date du 27 février 2017 portant sur la réhabilitation de la piscine municipale,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de la piscine municipale, il convient de procéder au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Au regard du classement et de l'avis motivé du jury, réuni en date du 20 avril 2017, les trois équipes proposées à concourir dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse portant sur la réhabilitation de la piscine municipale de la Ville de L'Union sont :

**Equipe n°1** : Groupement constitué de :

- la SAS ARTE (architecte mandataire, Ordonnancement Pilotage et Coordination, économie de la construction) associée à :
  - la société TNA (architecte cotraitant, Haute Qualité Environnementale),
  - la société CD2i (bureau d'études Tous Corps d'Etat : Voiries et Réseaux Divers, structures, fluides, traitement de l'eau, économie de la construction)

**Equipe n°2** : Groupement constitué de :

- L'AGENCE ERIC LEMARIÉ (architecte mandataire) associée à :
  - la SARL GRUET INGENIERIE (bureau d'études Tous Corps d'Etat)

**Equipe n°3** : Groupement constitué de :

- Benjamin VAN DEN BULCKE – Atelier ATP – Architecture/Territoires/Paysage (architecte mandataire) associé à :
  - Jérôme CLASSE – Atelier ATP – Architecture/Territoires/Paysage (paysagiste DPLG, géographe)
  - TPFi SAS – Agence de Toulouse (Bureau d'études techniques Voiries et Réseaux Divers et Tous Corps d'Etat)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition du jury comme ci-dessus présentée.

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité,

- de retenir la proposition du jury comme ci-dessus présentée.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le 10 MAI 2017  
- Affiché le 10 MAI 2017

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Yvan NAWROCK  
(H.G.)

